

La plateforme des institutionnels, un outil de financement de l'économie locale innovant

Depuis quelques années, le métier de la banque a dû faire face à de profondes mutations. L'hyper-réglementation imposée par la crise financière a ouvert la voie à de nouveaux entrants plus agiles et rapides. En matière de crédits, le monopole bancaire est de plus en plus fragilisé, les plateformes de financements participatifs poursuivant leur montée en puissance, en s'appuyant sur des innovations technologiques. Le financement de l'économie réelle est devenu une solution d'investissements face au contexte de taux bas et grâce au développement de nouveaux types de formats tels que l'Euro PP⁽¹⁾, FCT⁽²⁾, FIA⁽³⁾,...

Le Crédit Mutuel Arkéa entretient depuis toujours une vraie culture technologique et capitalise sur l'innovation. La plateforme des institutionnels est une alternative, simple et transparente, au financement bancaire traditionnel. Elle finance ainsi l'économie réelle.

Explications au travers de trois témoignages.

- (1) PP : *Private Placement*
(2) FCT : Fonds commun de titrisation
(3) FIA : Fonds d'investissement

La Plateforme des Institutionnels



QU'EST CE QUE C'EST ?

La plateforme des institutionnels est un outil développé par **ARKEA Banque Entreprises & Institutionnels**,
Filliale du Crédit Mutuel **ARKEA**



L'OBJECTIF ?



POURQUOI ?



UN PARTENAIRE ?

INTERVIEW DE PIERRE-ÉLOI ACAR, DIRECTEUR DE LA PLATEFORME DES INSTITUTIONNELS, ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS



1- En quelques mots comment fonctionne la plateforme des institutionnels (PDI) ?

Inspirée de la finance participative et dédiée aux investisseurs qualifiés, la plateforme des institutionnels met en relation des emprunteurs du secteur public (collectivités locales, bailleurs sociaux, établissements publics...) et des investisseurs institutionnels qui souhaitent financer l'économie locale.

2- Quelles sont les plus-values pour les emprunteurs et pour les investisseurs institutionnels ?

Cette plateforme offre la possibilité aux emprunteurs de diversifier leur source de financement. En ce qui concerne les investisseurs institutionnels, elle leur permet de financer des projets liés à l'économie réelle et au développement des territoires.

3- Quelles évolutions à venir ?

Aujourd'hui, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels souhaite capitaliser sur l'expérience de la plateforme des institutionnels. Son objectif est de créer la première place de marché qui met en relation les emprunteurs de tous types, ceux du secteur public mais aussi ceux des marchés de l'entreprise, de l'immobilier et des infrastructures, avec des investisseurs qualifiés, (investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et établissements de crédit).

INTERVIEW DE FABIEN SEGUINEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE LA VILLE DE CRÉTEIL



1. Quelle est votre expérience en matière de désintermédiation ?

La ville de Créteil conduit chaque

année un programme d'investissement ambitieux au profit de sa population et recourt, pour ce faire, régulièrement au financement externe. Historiquement, la collectivité ne sollicitait que des prêts traditionnels auprès des établissements bancaires. L'expérience de la ville en matière de désintermédiation est, donc, de ce fait, récente. En effet, nous n'avons eu recours à ce type de financement qu'à deux reprises, en 2016 et 2017, via la plateforme des institutionnels proposée par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

2- Quel projet avez-vous fait financer via la plateforme des institutionnels ?

Le recours à la plateforme en 2016, puis en 2017, a permis à la commune de financer en partie la construction de la Maison pour Tous Jean Ferrat dans le quartier des Bleuets. D'une surface de 1 650 m², ce nouveau bâtiment qui a été livré à l'automne 2017, regroupe trois équipements publics : la Maison Pour Tous, un centre départemental de protection maternelle et infantile et un relais d'assistantes maternelles.

3- Qu'est-ce que la PDI vous a apporté dans votre process d'appel d'offres ?

L'intérêt était de nous permettre de capter des financements auprès d'investisseurs qui, en raison de leur taille mais aussi de leur champ d'activité, n'auraient pas forcément répondu aux appels d'offre formulés par la commune. De fait, cette solution a répondu à notre volonté de diversifier nos prêteurs et de rechercher une solution compétitive et complémentaire aux prêts bancaires traditionnels. Par ailleurs, le positionnement d'Arkéa Banque E&I en tant qu'intermédiaire, mais aussi partie prenante au contrat (avec un montant minimum d'emprunt couvert en propre) permet à la collectivité de bénéficier d'une garantie de financement minimal du besoin d'emprunt formulé.

INTERVIEW DE STANISLAS BOUTMY, RESPONSABLE INVESTISSEMENT, SECTEUR PUBLIC, ACOFI



Quelle est votre expérience en matière de désintermédiation ?

Les fonds «secteur public» d'ACOFI,

ouverts ou dédiés, proposent aux investisseurs institutionnels un accès organisé pour acquérir, détenir, suivre, valoriser et recouvrir le cas échéant, des prêts en euros. Ces prêts sont consentis au secteur public français, principalement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé. La couverture des collectivités locales de taille moyenne est une valeur ajoutée spécifique d'ACOFI, construite à partir d'une analyse crédit propriétaire (PES). Les plateformes de désintermédiation, nous permettent d'accéder, tant en primaire – PDI – qu'en secondaire – Arrago –, à des créances que nous pouvons agréger dans nos fonds. Les prêts ainsi acquis permettent de constituer des portefeuilles « adaptés », en termes de rémunération, de DVM (durée de vie moyenne), d'amortissement et de charge en capital (SCR crédit zéro ou faible). Ne prêtant pas en direct au secteur public, nous recourons ainsi à de nombreuses formes de désintermédiation.